



Envoyé en préfecture le 22/11/2021

Reçu en préfecture le 22/11/2021

Affiché le 22/11/2021

ID : 063-200071199-20211116-CCPL_2021_161-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 9 novembre 2021
Date d'affichage : 9 novembre 2021

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Bussières-et-Pruns.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Gilles MAS
André DEMAY a donné pouvoir à Loïc CHATARD
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER
Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX

Absents :

Pierre LYAN, Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Loïc CHATARD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-161 : PISCINE COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Après avoir rappelé le contexte du questionnement sur la piscine communautaire, et notamment la visite des élus de la communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne, et après avoir présenté les travaux du bureau d'étude H2O, le président souhaite connaître la position des élus communautaires concernant le projet de piscine.

Il est donc demandé au conseil de se prononcer entre la construction d'une piscine communautaire sur le territoire de Plaine Limagne et la participation au projet de centre aquatique à Gannat porté par la CCSPS après négociation de conditions plus favorables à Plaine Limagne.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à 35 voix pour et 2 contre de poursuivre les études dans l'optique d'une création de piscine communautaire sur le territoire de Plaine Limagne.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 22/11/2021
Le président,

Le président,
Laude RAYNAUD

